

Offre de ROYALE^{MD} « Obtenez une carte promo électronique Ultimate Dining^{MD} de 10 \$ »
MODALITÉS

1. **Offre.** Offre de ROYALE^{MD} « Obtenez une carte promo électronique Ultimate Dining^{MD} de 10 \$ »
2. **Commanditaire.** Les Produits de consommation Irving Limitée.
3. **Entreprise de traitement des commandes.** The Mobile Experience Company Inc.
4. **Période de l'offre et dates clés.** Pour participer à l'offre, le participant doit effectuer un achat admissible (comme il est défini à la section 6) entre le 7 août 2019 et le 10 octobre 2019 (la « **période d'achat** »). La période de soumission, décrite à la section 7 ci-dessous, débute le 7 août 2019 à 9 h, heure avancée de l'Est (HAE), et se termine le 17 octobre 2019 à 23 h 59 min 59 s (HAE) (la « **période de soumission** »). Les participants peuvent avoir accès à leur profil d'inscription et au statut de leur demande jusqu'à 23 h 59 min 59 s (HAE) le 30 novembre 2019, après quoi le site Web de l'offre ne sera plus en ligne. Chaque carte promo électronique Ultimate Dining^{MD} (la « **carte promo électronique** »), telle que définie à la section 9 ci-dessous, est valide pour une période de trente (30) jours à compter de la date d'envoi du courriel de confirmation. Pour les résidents du Québec uniquement, durant le processus de demande, chaque participant choisira soit une carte promo électronique Ultimate Dining^{MD} de 10 \$, soit un coupon ROYALE^{MD} de 10 \$ (le « **coupon** ») (le coupon et la carte promo électronique sont collectivement appelés ci-après la « **récompense** ») comme cela est défini à la section 9 plus loin. Le coupon ROYALE^{MD} de 10 \$ expire le 30 décembre 2019. Les images figurant sur la récompense réelle peuvent différer de celles affichées sur le site Web. Dans le cadre de l'offre, les serveurs informatiques de l'entreprise de traitement des commandes (les « **serveurs informatiques** ») serviront d'unique déterminant officiel de la date et de l'heure, notamment quant à la réception de toute demande admissible. Une preuve de transmission (comme une capture d'écran) ou une tentative de transmission ne constitue pas en soi une preuve de transmission ou de réception suffisante par les serveurs informatiques ou le service chargé du traitement des commandes.
5. **Admissibilité.** Vous devez : a) être résident autorisé du Canada et y habiter pendant la période de soumission, b) avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence au moment de la demande, et c) avoir une adresse courriel valide et accès à Internet. Sont inadmissibles à l'offre les employés, dirigeants, administrateurs, représentants et mandataires du commanditaire et de ses sociétés affiliées (y compris, mais sans s'y limiter, la société mère et ses sociétés sœurs ou autrement affiliées), de l'entreprise de traitement des commandes, des agences de publicité ou de promotion, ou de tout autre tiers engagé pour concevoir ou gérer la présente offre, y compris les fournisseurs du matériel ou des services connexes, ainsi que les membres de leur famille immédiate et toute personne qui vit sous le même toit que tout employé, dirigeant, administrateur ou représentant mentionné ci-dessus. Aux fins des présentes modalités, s'entend de « famille immédiate » la mère, le père, le frère, la sœur, le fils, la fille, l'époux ou l'épouse, y compris le conjoint de fait, quel que soit son lieu de résidence. Les groupes, clubs, organismes, entreprises et entités tant à but lucratif qu'à but non lucratif ne peuvent participer à l'offre.

Les personnes admissibles à une carte promo électronique doivent montrer cette carte au restaurant participant au moment de l'échange. Vous pouvez imprimer la carte promo électronique si vous avez accès à une imprimante; sinon, vous pouvez utiliser votre appareil mobile pour montrer la carte. Les personnes admissibles à un coupon

doivent fournir une adresse postale valide à laquelle le coupon sera envoyé, et seul le coupon original du fabricant sera accepté au moment de l'échange.

6. **Achats admissibles.** Pour participer à l'offre et recevoir une récompense, vous devez acheter pour au moins vingt dollars (20,00 \$ CAN) avant les taxes de *produits ROYALE^{MD} participants* spécialement identifiés **OU** *d'autres produits ROYALE^{MD} participants* (non spécialement identifiés) (la liste complète des produits ROYALE^{MD} participants figure dans l'annexe « A » ci-dessous) (collectivement, les « **produits participants** ») en une seule transaction chez un détaillant participant au Canada pendant la période d'achat (collectivement, un « **achat admissible** »).
7. **Comment demander la récompense.** Faites un achat admissible durant la période d'achat, rendez-vous sur le site www.royale.ca et cliquez sur le bouton de l'offre, visitez le site www.royale.ca/ultime et suivez les instructions énoncées ci-après, ou textez le mot ULTIME au numéro 51515 et un lien vers le site Web de l'offre vous sera envoyé (collectivement les « **sites Web de l'offre** »). Vous devez avoir un compte de courriel, avoir accès à Internet et fournir certains renseignements, incluant votre nom, votre adresse postale complète et votre adresse courriel pour vous inscrire en créant un compte. Vous devez télécharger un reçu de caisse pour soumettre une demande de récompense. Se reporter à la section 22 pour de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de respect de la vie privée.

REMARQUE : Les sites Web de l'offre recueilleront de l'information à partir de votre navigateur à l'aide de « témoins » afin d'identifier votre ordinateur et fournir au commanditaire un registre de vos visites aux sites Web de l'offre (collectivement « **données d'utilisation** »). Ces données d'utilisation serviront à vous identifier à titre de participant inscrit si vous retournez sur les sites Web de l'offre, à moins que vous soyez sorti de votre compte une fois la session terminée. **Si vous vous déconnectez après la session initiale ou effacez l'historique dans votre navigateur, vous devrez vous connecter de nouveau à votre compte avant de pouvoir télécharger la photo de votre reçu de caisse. Dans ce cas-là, le site Web de l'offre vous enverra un courriel de connexion avec un nouveau lien. Cela signifie que vous pouvez recevoir plusieurs courriels concernant votre compte ou l'état d'une demande de récompense.** Cliquez sur le nouveau lien pour accéder à votre compte ou télécharger un reçu au besoin.

La technologie utilisée pour recueillir de l'information au moyen de « témoins » est fournie par le navigateur que vous utilisez et peut être désactivée en réglant les paramètres de préférence de votre navigateur. Le site Web de l'offre recueillera automatiquement des renseignements généraux non identificatoires concernant l'utilisation que vous faites du site, tels que la date et l'heure de vos visites et les pages que vous consultez sur le site. La désactivation des « témoins » ne changera en rien votre capacité à participer à l'offre.

MESSAGE TEXTE. Si un participant utilise un appareil mobile pour présenter une demande, des frais de transmission de données ou de messages textes standard peuvent s'appliquer. Le participant ou le titulaire du compte de téléphonie mobile est responsable d'assumer ces frais. Le participant devrait communiquer avec son fournisseur de services pour obtenir de l'information sur les prix, son plan de service et les tarifs applicables avant de participer au moyen d'un appareil mobile.

Visitez le site Web de l'offre :

- i. Sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre province ou territoire de résidence, puis cliquez sur « Continuer ».
- ii. Sélectionnez « S'inscrire et télécharger un reçu ».
- a. **Si c'est votre première visite, vous devez créer un compte.**
 - i. **Étape 1 :**
 1. Créez un compte en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, sur lequel vous devez indiquer votre nom et votre adresse postale au complet, ainsi que votre adresse courriel. Cochez la case indiquant que vous acceptez de vous conformer aux modalités de l'offre.
 2. **Communication optionnelle.** Cochez la case pour indiquer que vous souhaitez adhérer à la communauté en ligne de ROYALE et en recevoir les communications promotionnelles (« **Communication optionnelle** »). **REMARQUE IMPORTANTE.** ***Vous n'êtes pas tenu d'accepter de recevoir des communications promotionnelles de la part du commanditaire pour prendre part à l'offre. Vous pouvez également décider de cesser de recevoir les communications optionnelles de la part du commanditaire à tout moment sans nuire à votre participation à l'offre.***
 3. Sélectionnez « Confirmer les coordonnées ».
 - ii. **Étape 2 :** Après avoir sélectionné « **Confirmer les coordonnées** », un message apparaîtra à l'écran pour vérifier les renseignements personnels fournis. Si ces renseignements sont exacts, sélectionnez le bouton « Confirmer et soumettre ». Si vous devez modifier un champ, cliquez sur le bouton « Modifier » afin d'apporter la correction nécessaire. Une fois que l'information entrée est correcte, sélectionnez « Confirmer les coordonnées ».
 - iii. **Étape 3 :** Lorsque les serveurs informatiques auront reçu vos coordonnées, un message apparaîtra à l'écran indiquant « Vous y êtes presque! » Avant de pouvoir télécharger votre reçu de caisse, vous devez confirmer votre inscription. Vous recevrez sous peu un courriel intitulé : Demande de confirmation de l'inscription à l'offre de ROYALE Armoires pleines, ventre plein. Le participant est responsable de vérifier sa boîte de réception, ses dossiers de courriels indésirables ou pourriels et tout autre dossier où son fournisseur de services de courriel peut acheminer le courriel de confirmation de l'inscription.
 - iv. **Étape 4 :** Ouvrez le courriel envoyé par le site Web de l'offre et cliquez sur le bouton « Ouverture de session » qui y figure. En cliquant sur le lien figurant dans le courriel, vous convenez que les renseignements fournis lors de votre inscription sont exacts et véridiques (une « **inscription** »).
- b. **Visites subséquentes – Ouverture de session**
 - i. Sélectionnez « Ouvrir une session » dans le menu de navigation.
 - ii. Inscrivez votre adresse courriel et sélectionnez « Soumettre ».
 - iii. Si vous n'avez pas supprimé le « témoin » du site Web de l'offre sur votre ordinateur ou appareil et avez suivi toutes les étapes d'inscription indiquées plus haut, vous accéderez à la page Web « Télécharger le reçu ».

- iv. Si vous avez fermé votre session sur le site Web de l'offre ou avez supprimé l'historique de votre navigateur ou les « témoins » sur votre ordinateur ou appareil, un message apparaîtra à votre écran indiquant que vous recevrez sous peu un courriel intitulé : Offre ROYALE Armoires pleines, ventre plein – Ouverture de session. Il vous incombe de vérifier dans votre boîte de réception, vos dossiers de courriels indésirables ou pourriels et tout autre dossier où votre fournisseur de services de courriel peut acheminer le courriel de confirmation de l'inscription. Vous devez cliquer sur le lien à partir de votre adresse courriel pour reconfirmer votre inscription.
- v. Ouvrez le courriel envoyé par le site Web de l'offre et cliquez sur le bouton « Ouverture de session » qui figure dans le courriel.

c. **Téléchargement du reçu de caisse – Demande de récompense**

- i. **Étape 1** : Après avoir cliqué sur le lien pour confirmer les renseignements fournis, vous vous retrouverez sur la page d'accueil de votre profil. Vous devez avoir ouvert une session dans votre compte.
- ii. Seuls les résidents du Québec ont le choix de la récompense entre une carte promo électronique Ultimate Dining^{MD} de 10 \$ ou un coupon de 10 \$ valable sur des produits ROYALE^{MD}.
- iii. Sélectionnez le bouton « Télécharger la photo du reçu ». Sélectionnez l'endroit dans votre ordinateur où vous avez sauvegardé la photo ou l'image. Sélectionnez le fichier souhaité et cliquez sur « Ouvrir ». Le fichier sera automatiquement téléchargé sur le site Web de l'offre. Rappelez-vous que la photographie ou l'image téléchargée doit indiquer visiblement la date et le montant total de l'achat, le nom du magasin et les produits participants achetés. Si votre reçu est imprimé recto verso ou qu'il est trop long pour être contenu sur une seule photo ou image, téléchargez deux images séparées (chacune avec son nom de fichier) en cliquant sur le bouton « Téléchargez-en une autre » et en répétant le processus de téléchargement. La taille maximale de chaque photographie ou image est de 20 Mo, et les formats de fichier acceptables sont JPG, JPEG, PNG et PDF. Assurez-vous que l'arrière-plan de la photographie ou de l'image numérisée est clair.
- iv. Sélectionnez « Soumettre ».
- v. **Étape 2** : Une fois que vous avez cliqué sur « Soumettre », une image de votre reçu de caisse apparaîtra à l'écran. Vérifiez que l'image est nette et que tous les renseignements requis sont bien visibles. Si c'est le cas, sélectionnez « Confirmer et soumettre »; sinon, sélectionnez « Modifier » et prenez en photo ou numérisez de nouveau votre reçu de caisse. Répétez le processus de téléchargement décrit à la section 7.a.iii. Le terme « **demande** » est défini ici comme étant l'action de sélectionner le bouton « Confirmer et soumettre ».
- vi. **Étape 3** : Lorsque la demande aura été reçue par les serveurs informatiques, un message à l'écran indiquera « Merci! ». Vous recevrez dans les 2 à 7 jours suivants un courriel contenant votre récompense ou indiquant la raison pour laquelle nous n'avons pas pu traiter votre reçu. Le code de votre demande est le [XXXXXXXX]. Nous vous suggérons d'inscrire ce code à des fins de consultation ultérieure.

- vii. En plus du message de remerciement décrit plus haut, vous recevrez sous peu de la part des serveurs informatiques un courriel intitulé : Offre de ROYALE Armoires pleines, ventre plein - Confirmation de réception de la demande. Ce courriel vous donnera le code de votre demande et vous indiquera que vous recevrez dans les 2 à 7 jours suivants un autre courriel contenant votre récompense ou indiquant la raison pour laquelle nous n'avons pas pu traiter votre reçu.

d. Traitement de la demande

- i. Le traitement d'une demande prendra entre deux (2) et sept (7) jours à compter de la date à laquelle elle a été reçue par l'entreprise de traitement des commandes ou en son nom. Une fois la demande traitée, un courriel vous sera envoyé qui contiendra soit : i) votre carte promo électronique ou, si vous résidez dans la province de Québec et avez choisi un « coupon » comme récompense, la date à laquelle ce coupon vous sera envoyé par la poste; ou ii) la raison pour laquelle votre demande n'a pas pu être traitée et a été rejetée. Pour toute question à ce sujet, consultez la section « Soutien ».

e. Accès au profil de votre compte

- i. Vous pouvez accéder à votre compte (« profil ») en tout temps. Vous pouvez aussi vérifier l'état du reçu que vous avez téléchargé et vérifier si une récompense a été approuvée en cliquant sur « Vérifier l'état de la demande ». Veuillez noter que si vous avez fermé la session sur le site Web de l'offre ou que vous avez effacé l'historique de votre navigateur ou les témoins sur votre ordinateur ou appareil, vous devrez répéter les étapes décrites à la section 7.b plus haut.

f. Soutien – Demandes de renseignements

- i. Si votre reçu de caisse est rejeté parce que vous n'avez pas acheté les produits participants admissibles durant la période d'achat prescrite, vous avez jusqu'au 10 octobre 2019 pour le faire, après quoi l'offre ne sera plus disponible. Si votre reçu de caisse est rejeté parce qu'il était illisible, vous devez fournir une nouvelle photo ou image numérisée du reçu d'ici la date limite indiquée dans le courriel, après quoi l'offre ne sera plus disponible. Pour toute autre question concernant le rejet de votre demande ou la présente offre, rendez-vous sur le site Web de l'offre à la section « Communiquez avec nous » et veuillez faire parvenir votre question à l'équipe de soutien.

- g. **IMPORTANT : Vous devez conserver votre reçu de caisse original jusqu'à la fin de l'offre ou jusqu'à ce que vous ayez reçu une récompense, selon la première éventualité.** L'entreprise de traitement des commandes se réserve le droit d'exiger qu'un participant produise le reçu de caisse original utilisé pour participer à l'offre aux fins de vérification, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, et peut exiger d'autres vérifications aux fins d'identification, y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identification délivrée par le gouvernement sur lequel figure le nom et l'adresse au complet du participant.

- 8. Limites. Limite d'une (1) récompense par adresse durant la période de l'offre, peu importe i) le nombre de personnes qui résident à cette adresse ou ii) le nombre d'achats admissibles subséquents ou distincts effectués durant la période d'achat. Par souci de clarté, précisons qu'un ménage ou une personne ne peut pas présenter une demande additionnelle sous un autre nom ou à partir d'une autre adresse courriel pour**

l'adresse postale initiale, ni présenter une demande additionnelle pour une autre adresse postale avec le reçu de caisse initial ou à partir de l'adresse de courriel initiale. On ne peut pas partager un reçu de caisse avec une autre personne. Un reçu de caisse peut être utilisé seulement une fois, peu importe le montant total déboursé pour acheter les produits (par exemple, si un participant fait un achat admissible de 40 \$, il ne recevra qu'une (1) seule récompense). Un participant peut utiliser uniquement (1) adresse de courriel et une (1) adresse postale pour participer.

9. **Récompense.** Le type de récompense qu'un participant peut recevoir dépend de sa province ou territoire de résidence. Le participant est responsable de vérifier s'il a reçu un coupon dans sa boîte aux lettres ou une carte promo électronique dans sa boîte de réception, ses dossiers de courriels indésirables ou pourriels et tout autre dossier où son fournisseur de services de courriel peut acheminer les courriels. La date d'expiration ne sera pas prolongée dans l'éventualité où un participant n'a pas reçu une récompense dans sa boîte de réception ou sa boîte aux lettres. Les renoncataires (tels qu'ils sont définis à la section 14) n'assument aucune responsabilité à l'égard des communications postales ou électroniques qui ne sont pas distribuables, pour quelque raison que ce soit, notamment (sans toutefois s'y limiter), en raison de toute forme de filtrage actif ou passif ou d'un manque d'espace dans la messagerie électronique du participant l'empêchant de recevoir des courriels ou d'autres communications. Si une récompense ne peut être livrée, peu importe le motif, le participant perdra tout droit de réclamation de la récompense, et cette dernière-ci ne sera ni accordée à un participant subsidiaire ni livrée de nouveau à une date ultérieure. Chaque participant est responsable d'assumer tous les coûts qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris le transport à destination et en provenance du magasin ou du restaurant et toute autre dépense. Remarque : Il incombe à chacun des participants d'acquitter les taxes de vente qui s'appliquent aux produits ou aux aliments et boissons achetés.

- a. **Carte promo électronique Ultimate Dining de 10 \$.** Tous les participants sont admissibles à une carte promo électronique. La valeur de chaque carte promo électronique est de 10,00 \$ CAN. La carte promo électronique sera acheminée par courriel dans les deux (2) à sept (7) jours suivant la réception et le traitement réussi de la demande. Chaque carte promo électronique est valide pendant 30 jours à compter de la date d'envoi du courriel.

- i. L'utilisation de la carte promo électronique Ultimate Dining^{MD} de 10 \$ CAN constitue l'acceptation des modalités suivantes : Pour échanger votre carte promo électronique, il suffit de présenter votre appareil mobile ou une copie imprimée de la carte à l'un des restaurants participants suivants au Canada : Swiss Chalet[®], Montana's BBQ & Bar[®], Kelsey's[®], Harvey's[®], Milestones[®], East Side Mario's[®], The Landing Group of Restaurants[®], Bier Markt[®], Fionn MacCool's[®], D'Arcy McGee's[®], Paddy Flaherty's[®], Tir nan Oq[®], New York Fries[®], Original Joe's[®], State & Main[®], Elephant and Castle[®] ou Pickle Barrel[®] (les « **restaurants participants** »). Tous les restaurants participants ne se retrouvent pas nécessairement dans chaque ville ou région du Canada.
- ii. L'utilisation de la carte à dîner promo électronique Ultimate Dining^{MD} de 10 \$ CAN constitue l'acceptation des modalités suivantes : Cette carte promo électronique doit être considérée comme de l'argent comptant. Elle est valide pendant 30 jours à compter de la date d'envoi du courriel. Elle peut uniquement être utilisée pour l'achat de nourriture et de boissons dans tout restaurant participant Swiss Chalet[®], Montana's BBQ & Bar[®], Kelsey's[®], Harvey's[®], Milestones[®], East Side Mario's[®], The Landing Group of Restaurants[®], Bier Markt[®], Fionn MacCool's[®], D'Arcy

McGee's®, Paddy Flaherty's®, Tir nan Oq®, New York Fries®, Original Joe's®, State & Main®, Elephant and Castle® ou Pickle Barrel® au Canada (les « **restaurants participants** »).

- iii. La valeur de la carte promo électronique est en dollars canadiens. Une carte promo électronique doit être acceptée telle quel sans aucune représentation, garantie ou condition, de quelque nature que ce soit, et ne sera pas remplacée ni prolongée si elle est expirée. Elle n'est pas remboursable ni monnayable, sauf si la loi l'exige. Elle ne peut pas être remplacée si elle est endommagée, perdue, volée ou utilisée de façon non autorisée. Le montant de l'achat est déduit du solde de la carte promo électronique. Si le solde est insuffisant, l'excédent est payé au moment de l'achat. Si le montant de l'achat est inférieur à la valeur de la carte promo électronique, le montant résiduel sera conservé sur la carte et la date d'expiration demeurera la même, soit 30 jours à compter de la date d'envoi du courriel. Chaque participant est responsable d'assumer tous les coûts qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris le transport à destination et en provenance du magasin ou du restaurant et toute autre dépense. Il n'y aura aucun remplacement, échange contre de l'argent ou cession. Toutefois, si une carte promo électronique ne peut être octroyée tel que précisé aux présentes, peu importe le motif, le commanditaire se réserve le droit de la remplacer par une carte promo électronique de valeur égale ou supérieure. La carte promo électronique est assujettie aux modalités de l'émetteur, modalités qui peuvent changer à tout moment sans préavis.
 - iv. Pour obtenir de l'information sur le solde de la carte, les modalités les plus récentes ou vous inscrire au programme de protection du solde, visitez www.TheUltimateDiningCard.ca. Vous pouvez aussi demander le solde de votre carte auprès de tout restaurant participant. Pour toute autre demande, communiquez avec le service à la clientèle au 1 866 636-2321. Carte émise par la Société de Recettes Illimitées.
- b. **Coupon de 10 \$ CAN de ROYALE^{MD}**. Seuls les résidents du Québec sont admissibles à ce coupon. Ce coupon est échangeable partout au Canada. La valeur de chaque coupon est de 10,00 \$ CAN. Le participant admissible recevra un courriel dans les deux (2) à sept (7) jours suivant la réception et le traitement réussi de sa demande lui indiquant la date à laquelle le coupon sera posté à l'adresse fournie sur le formulaire d'inscription. Le participant est responsable de vérifier sa boîte aux lettres. Le coupon devrait normalement être posté dans les 30 jours suivant la date d'envoi du courriel de confirmation. Les coupons sont soumis à des restrictions et expirent le 30 décembre 2019.
- i. **Modalités s'appliquant au coupon**. Limite d'un (1) coupon par achat. Le coupon ne peut être jumelé ou utilisé avec aucun autre coupon. Le coupon du fabricant original doit être présenté au moment de l'achat. Les coupons ne seront pas acceptés s'ils sont échus ni ne seront remplacés s'ils sont endommagés, perdus ou volés. Seuls les coupons originaux sont valides et les photocopies ne sont pas acceptées. Les coupons doivent être acceptés tels quels sans aucune représentation, garantie ou condition, de quelque nature que ce soit. Les coupons ne peuvent pas être remplacés, échangés contre de l'argent ou cédés. Toutefois, si un coupon ne peut être octroyé tel que précisé aux présentes, peu importe le motif, le commanditaire se réserve le droit de le remplacer par un coupon de valeur égale ou supérieure.
 - ii. Les coupons seront acceptés par les détaillants du Canada participants, sous réserve des modalités précisées sur le coupon. Si la valeur de l'achat est inférieure à celle du coupon, aucun

remboursement du reliquat en argent comptant ne sera remis au participant. Si la valeur de l'achat excède celle du coupon, le participant devra acquitter l'excédent dû. L'échange du coupon est assujéti à la disponibilité des stocks chez les détaillants du Canada participants, et l'offre est valable jusqu'à épuisement des stocks. Advenant le retour d'un produit acheté à l'aide d'un coupon, la valeur ou le rabais du coupon peut être soustrait du remboursement accordé conformément aux politiques du détaillant du Canada participant.

10. **Annulation des demandes.** Dans les scénarios suivants, les inscriptions et demandes seront annulées : les inscriptions et demandes en retard, perdues, volées, illisibles, endommagées, mal adressées, tronquées, brouillées, altérées, irrégulières ou incomplètes (notamment quant au nom, à l'adresse et à toute information nécessaire); celles soumises au moyen d'une adresse courriel invalide; et celles dont le nom en entier ne correspond pas à celui du titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel, tel que défini ci-après, utilisé pour transmettre la demande. Les inscriptions et demandes doivent être effectuées par le participant et non par un tiers en son nom.
11. **Disqualification des participants.** Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout ménage ou participant qu'il juge, à son entière discrétion, avoir manipulé le processus de demande, le déroulement de l'offre ou les sites Web de l'offre. Dans les scénarios suivants, les participants seront disqualifiés et toutes les inscriptions et demandes reçues de telles personnes seront annulées : les inscriptions et demandes générées par script, macro, robotique, programme ou par tout autre moyen automatisé ou non autorisé; les inscriptions, les demandes ou les participants qui ne répondent pas ou ne se conforment pas à l'une ou à l'ensemble des modalités des présentes, y compris l'omission de soumettre à l'entreprise de traitement des commandes une preuve d'identité ou une copie du reçu de caisse; les inscriptions et demandes transmises de façon non autorisée, interdite ou illégale; les inscriptions et demandes qui contiennent des renseignements faux; les participants qui font appel à plus d'une seule adresse courriel ou adresse postale pour présenter une demande; ceux qui présentent un nombre de demandes supérieur au plafond fixé dans les modalités; ceux qui manipulent ou tentent de manipuler le processus d'inscription et de demande, le déroulement de l'offre ou les sites Web de l'offre; ceux qui adoptent des comportements antisportifs ou nuisibles ou qui agissent dans l'intention d'importuner, d'exploiter, de menacer ou de harceler un autre participant, l'entreprise de traitement des commandes, les agences publicitaires et promotionnelles, le commanditaire ou un de ses représentants; ou encore ceux qui tentent de nuire au déroulement légitime de l'offre, notamment par tricherie, piratage ou escroquerie ou toute autre forme inéquitable de téléchargement des demandes. Si l'entreprise de traitement des commandes ou le commanditaire soupçonnent l'existence d'un des scénarios précédents, elle ou il communiquera avec le participant dès que possible. Le commanditaire pourra réclamer toute récompense octroyée par mégarde ou erreur à un participant qui aurait dû être disqualifié à la lumière des présentes modalités. Toutes les demandes, y compris les reçus de caisse, deviennent la propriété du commanditaire dès leur réception et ne seront pas retournées à leur expéditeur.
12. **Consentement des participants à se conformer aux modalités et aux décisions.** En s'inscrivant et en soumettant une demande, les participants confirment avoir lu et compris les modalités et consentent à s'y soumettre et à respecter les décisions rendues par l'entreprise de traitement des commandes et le commanditaire, notamment celles relatives à l'interprétation et à la portée des modalités; ces décisions seront prises à leur entière discrétion, auront force exécutoire et seront sans appel quant à toute question liée à l'offre et à l'octroi d'une récompense. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier, de prolonger ou de suspendre l'offre, ou d'y mettre un terme, dans l'éventualité où (à son entière discrétion) un virus ou un

problème informatique, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou d'autres causes hors de son contrôle risquent de compromettre l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le bon déroulement de l'offre.

13. **Recours civils et criminels offerts au commanditaire.** AVERTISSEMENT : QU'IL S'AGISSE D'UN PARTICIPANT OU D'UN TIERS, QUICONQUE TENTE SCIEMMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET LIÉ À LA PRÉSENTE OFFRE OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DE L'OFFRE RISQUE DE COMMETTRE UNE INFRACTION AU SENS DU DROIT CRIMINEL OU CIVIL. FACE À UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RECOURIR À TOUT REMÈDE ET DÉDOMMAGEMENT QUE LUI PERMET LA LOI ET DE BANNIR OU DISQUALIFIER UN PARTICIPANT DE CETTE OFFRE ET DE TOUTE OFFRE OU CONCOURS À VENIR.
14. **Décharge de responsabilité et consentement à la publicité.** En participant, chaque participant exonère le commanditaire, ses sociétés affiliées (y compris, sans s'y limiter, ses sociétés mère, sœurs et affiliées), l'entreprise de traitement des commandes, la Société de Recettes Illimitées, les agences de publicité et de promotion, ou encore tout tiers engagé dans la conception ou la gestion de la présente offre, y compris les fournisseurs du matériel ou des services connexes, ainsi que leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs (collectivement « les **renonciataires** ») de toute responsabilité en rapport à une récompense ou à l'une de ses composantes, ou à l'offre elle-même, notamment comme précisé dans la section suivante intitulée « Limite de responsabilité ».
15. **Limite de responsabilité.** Les renonciataires n'assument aucune responsabilité quant à une récompense, une composante de celle-ci ou l'offre, et chaque participant les exonère des pertes, dommages, réclamations, poursuites, dommages-intérêts, requêtes et obligations de quelque nature ou forme que ce soit, en rapport à une récompense, à une de ses composantes ou à l'offre ou en conséquence de l'une ou l'autre de ces dernières. Sans limiter la portée des dispositions précédentes, les renonciataires s'exonèrent de toute responsabilité quant i) à l'information relative à l'inscription ou à la demande captée de façon incorrecte ou inexacte, ii) à l'annulation d'une demande ou à la disqualification d'un participant pour l'un des motifs mentionnés aux présentes, iii) aux pertes, aux dommages ou aux réclamations liés à l'octroi d'une récompense ou à l'offre ou en conséquence d'un tel octroi ou de l'offre, iv) à toute panne du site Web de l'offre pendant la période de l'offre, peu importe la cause, y compris, sans limiter la portée de ce qui suit, de tout problème qui découle d'une erreur humaine ou de difficultés techniques, de la perte, du retard ou du brouillage de données ou de transmissions, d'omissions, d'interruptions, d'effacements, de défauts ou de pannes des lignes téléphoniques ou des réseaux informatiques, du mauvais fonctionnement ou d'une erreur technique d'un système en ligne, d'un serveur, d'un fournisseur d'accès, de l'équipement informatique ou d'un logiciel ou encore de courriels ou de demandes non livrés en raison de difficultés techniques ou de l'encombrement de l'Internet ou d'un site Web, ou de toute combinaison de ce qui précède, y compris, sans s'y limiter, de tout dommage à l'ordinateur du participant ou d'un tiers en raison ou en conséquence de sa participation à l'offre ou du téléchargement de tout matériel connexe, qui pourrait, dans l'ensemble, nuire à la possibilité de quiconque d'y participer ou de recevoir une récompense, v) aux erreurs, omissions, données erronées ou inexactes dans tout matériel lié à l'offre, y compris, sans s'y limiter, aux erreurs d'impression ou de publicité ou à toute panne ou à toute difficulté propre à l'équipement ou aux programmes utilisés durant l'offre ou connexes à celle-ci, quelle qu'en soit la source, ou encore vi) à la protection ou à la confidentialité des données transmises par réseaux informatiques ou à toute violation de confidentialité notamment du fait d'interférences de tiers ou de pirates informatiques. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RENONCIATAIRES S'EXONÈRENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DOMMAGES OU

PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, FORTUITS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS DÉCOULANT DE L'ACCÈS DES PARTICIPANTS AUX SITES WEB DE L'OFFRE OU À L'OFFRE, OU DE L'UTILISATION QU'ILS EN FONT (Y COMPRIS LA RÉCOMPENSE), AINSI QUE DU TÉLÉCHARGEMENT OU DE L'IMPRESSION DU MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DE TOUT SITE WEB ASSOCIÉ À L'OFFRE. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DES RENONCIATAIRES À L'ÉGARD DES PARTICIPANTS QUANT À TOUS LES DOMMAGES, PERTES OU CAUSES D'ACTION NE SERA EN AUCUN CAS SUPÉRIEURE À 10 \$ CAN. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LA PRÉSENTE OFFRE ET LA RÉCOMPENSE SONT PRÉSENTÉES « TELLES QUELLES », SANS AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES, IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISANT D'EXCLURE LES GARANTIES IMPLICITES OU D'AUTRES TYPES, LES EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PEUT-ÊTRE PAS AUX PARTICIPANTS À L'OFFRE DANS LA MESURE OU LES LOIS DE CES JURIDICTIONS S'APPLIQUENT AUX PARTICIPANTS ET AUX PRÉSENTES MODALITÉS.

16. **Litiges concernant l'identité d'un participant.** Advenant un litige concernant l'identité d'un participant, on considérera que les inscriptions et les demandes en ligne ont été effectuées par le détenteur autorisé du compte de l'adresse courriel présentée au moment de la soumission de la demande. S'entend de « titulaire autorisé du compte » la personne physique à qui a été assignée une adresse courriel par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre entité chargée d'assigner des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse visée, comme une entreprise ou un établissement d'enseignement. Pour recevoir une récompense, un participant pourra être tenu de produire une preuve d'identité au moyen de laquelle il confirme être le titulaire du compte de l'adresse courriel lié à l'inscription ou à la demande.
17. **Dispositions générales.** Sous l'égide des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, l'offre est nulle si elle est interdite par la loi.
18. **Préséance des règlements.** L'offre se déroulera en conformité à la version en anglais des modalités trouvées en ligne à www.royale.ca/ultimate. Cette version aura préséance sur toute autre, notamment advenant un écart ou une incompatibilité avec du matériel promotionnel connexe ou avec la version en français des modalités.
19. **Modifications aux modalités, etc.** Le commanditaire se réserve le droit de mettre fin à l'offre, de la modifier ou de l'interrompre ou de modifier ses modalités en tout temps et de toute manière, sans préavis individuel et peu importe la raison. Sans limiter la portée de ce qui précède, si pour quelque raison l'offre ne pouvait se dérouler comme initialement prévu, notamment en raison d'un traficage, le commanditaire se réserve le droit d'y mettre fin et de traiter uniquement les reçus de caisse qui étaient conformes aux modalités de l'offre avant l'annulation de cette dernière.
20. **Lois applicables.** La présente offre est régie par les lois du Canada et de l'Ontario qui s'appliquent et, en participant, tous les participants reconnaissent la compétence des tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux situés à Toronto, en Ontario.
21. **Droits de propriété intellectuelle.** Tous les droits de propriété intellectuelle, notamment liés aux marques de commerce, aux appellations commerciales, aux éléments graphiques, au matériel de l'offre, aux pages Web, aux codes sources, aux dessins, aux illustrations, aux logos, aux slogans et aux maints concepts de l'offre, sont détenus soit par le commanditaire, soit par ses sociétés affiliées ou des titulaires de licence autorisés. Tous droits

réservés. En l'absence d'autorisation expresse écrite en ce sens par ses titulaires autorisés, la reproduction ou l'utilisation de tout document protégé par droits d'auteurs ou de propriété intellectuelle est strictement interdite.

22. **Protection des renseignements personnels.** Le commanditaire respecte le droit à la vie privée des participants. En participant à l'offre et en fournissant au commanditaire des renseignements personnels au moment de l'inscription et de la soumission d'une demande, le participant consent à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements par le commanditaire aux fins de la gestion de l'offre.

- a. Si, vous avez consenti à vous inscrire à la communauté en ligne de ROYALE^{MD}, vous consentez également à ce que le commanditaire se serve des renseignements personnels fournis au moment de l'inscription et de la soumission d'une demande pour communiquer avec vous afin de vous informer de la tenue prochaine d'offres, de concours ou d'événements. Les renseignements personnels fournis au moment de l'inscription et de la soumission d'une demande seront traités conformément à la politique sur la confidentialité qui se trouve à la page <https://www.royale.ca/fr/confidentialite/>. Vous pouvez révoquer en tout temps votre consentement à l'utilisation par le commanditaire des renseignements personnels fournis au moment de l'inscription et de la soumission d'une demande (sans nuire à votre participation à l'offre). Pour de plus amples renseignements sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels par le commanditaire, visitez <https://www.royale.ca/fr/confidentialite/>.
- b. REMARQUE : Les serveurs informatiques de l'entreprise de traitement des commandes se trouvent aux États-Unis; par conséquent, vos renseignements personnels seront traités et entreposés aux États-Unis. En ce qui a trait à de tels transferts entre le Canada et les États-Unis, l'entreprise de traitement des commandes applique les clauses contractuelles standard et met en œuvre d'autres mécanismes pour protéger ces renseignements. Vous comprenez et acceptez que les forces de l'ordre, les organismes gouvernementaux et les tribunaux du pays où les données sont traitées et entreposées puissent avoir accès à vos renseignements sur présentation d'une demande en bonne et due forme à cet effet selon les lois de ce territoire de compétence. Pour consulter la politique sur la confidentialité de l'entreprise de traitement des commandes concernant l'entreposage de vos renseignements personnels, visitez <https://www.mobilexco.com/mobilexco-privacy-policy>.

‡ ®/MC Marques de commerce de la Société de Recettes Illimitées.

ANNEXE A

Produits participants

Papier hygiénique 2 épaisseurs ROYALE^{MD} Original	4 rouleaux = 4 rouleaux		63435 70253
	6 rouleaux = 12 rouleaux		63435 70292
	8 rouleaux = 16 rouleaux		63435 70254
	9 rouleaux MEGA = 24 rouleaux		63435 70270
	12 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70255
	12 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70256
	12 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70257
	12 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70258

	16 rouleaux = 32 rouleaux		63435 70285
	24 rouleaux = 48 rouleaux		63434 70263
	24 rouleaux = 48 rouleaux		63435 70264
	30 rouleaux = 60 rouleaux		63435 70267
Papier hygiénique ROYALE^{MD} Original Plus	40 rouleaux = 110 rouleaux		63435 70294
Papier hygiénique 3 épaisseurs ROYALE^{MD}	8 rouleaux = 16 rouleaux		63435 70327
	12 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70328
	24 rouleaux = 48 rouleaux		63435 70329
Papier hygiénique ROYALE^{MD} Velour^{MC}	6 rouleaux Mega Plus = 24 rouleaux		63435 70300
	8 rouleaux Mega Plus = 32 rouleaux		63435 70301
	12 rouleaux Mega Plus = 48 rouleaux		63435 70302
	18 rouleaux Mega Plus = 72 rouleaux		63435 70304
	8 rouleaux = 16 rouleaux		63435 70306
	12 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70308
	15 rouleaux = 30 rouleaux		63435 70311
	16 rouleaux = 32 rouleaux		63435 70313
	18 rouleaux = 36 rouleaux		63435 70316
	24 rouleaux = 48 rouleaux		63435 70318
	8 rouleaux = 24 rouleaux		63435 70322
	24 rouleaux = 72 rouleaux		63435 70323
	30 rouleaux = 80 rouleaux		63435 70325
	Essuie-tout ROYALE^{MD} Tiger Towel^{MD} Demi-feuilles pratiques	2 rouleaux = 2 rouleaux	
2 rouleaux = 3 rouleaux			63435 72065
2 rouleaux = 4 rouleaux			63435 72055
2 rouleaux = 5 rouleaux (MEGA)		X	63435 72075
6 rouleaux = 6 rouleaux		X	63435 72060
6 rouleaux = 6 rouleaux			63435 72061
6 rouleaux = 6 rouleaux (Compact)			63435 72062
6 rouleaux = 7 rouleaux			63435 72073
6 rouleaux = 7 rouleaux		X	63435 72074
6 rouleaux = 9 rouleaux		X	63435 72066
6 rouleaux = 9 rouleaux			63435 72067
6 rouleaux = 12 rouleaux		X	63435 72063

	6 rouleaux = 12 rouleaux		63435 72064
	Tour de 12 rouleaux = 18 rouleaux		63435 72068
	Ensemble de 12 rouleaux = 18 rouleaux	X	63435 72070
Essuie-tout ROYALE^{MD} Tiger Towel^{MD} Feuilles complètes	6 rouleaux = 6 rouleaux	X	63435 72076
	6 rouleaux = 7 rouleaux		63435 72078
	6 rouleaux = 12 rouleaux	X	63435 72077
Mouchoirs 2 épaisseurs ROYALE^{MD}	Boîte individuelle		63435 71140
	Boîte individuelle		63435 71151
	Boîte individuelle		63435 71172
	Emballage de 3 boîtes		63435 71166
	Emballage de 6 boîtes	X	63435 71141
	Emballage de 6 boîtes		63435 71142
	Emballage de 6 boîtes	X	63435 71152
	Emballage de 6 boîtes		63435 71153
	Emballage de 8 boîtes		63435 71159
	Emballage de 8 boîtes		63435 71160
	Emballage de 9 boîtes		63435 71154
	Emballage de 9 boîtes		63435 71169
	Emballage de 12 boîtes		63435 71139
	Emballage de 12 boîtes	X	63435 71156
	Emballage de 12 boîtes	X	63435 71167
Mouchoirs 3 épaisseurs ROYALE^{MD}	Boîte individuelle		63435 71103
	Boîte individuelle		63435 71023
	Emballage de 6 boîtes	X	63435 71104
	Emballage de 6 boîtes		63435 71136
	Emballage de 6 boîtes	X	63435 71144
	Emballage de 6 boîtes		63435 71145
	Emballage de 6 boîtes		63435 71171
	Emballage de 8 boîtes		63435 71161
	Emballage de 8 boîtes		63435 71162
	Emballage de 9 boîtes		63435 71105
	Emballage de 9 boîtes		63435 71170
	Emballage de 12 boîtes	X	63435 71168
	Emballage de 12 boîtes	X	63435 71149
Mouchoirs ROYALE^{MD} Grande	Boîte individuelle		63435 71124
Mouchoirs ROYALE^{MD} Format poche	Emballage de 8 boîtes		63435 71052
Serviettes de table ROYALE^{MD}	1 épaisseur		63435 73015
	1 épaisseur		63435 73016

	1 épaisseur		63435 73027
	1 épaisseur		63435 73030
	2 épaisseurs		63435 73018
	3 épaisseurs		63435 73003
	3 épaisseurs		63435 73017